

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2467

11 septembre 2015

SOMMAIRE

MHDV GSY Holdings Sàrl	118411	Pan European Finance S.à r.l.	118374
MHDV Holdings I Sàrl	118413	Panhold S.A.	118415
Monarchy Enterprises S.à r.l.	118371	Parry Holdings S.à r.l.	118375
Newmed S.A.	118370	Partners Group Norway Retail 1 (Luxem- bourg) S.à r.l.	118374
Norwin Group S.A.	118370	Partners Group Search S.A.	118375
Nuovostyle G.m.b.H.	118371	Partners Group Search S.A.	118375
Oa7	118371	Paxos Holdings S.à r.l.	118376
Odyssey Investments S.à r.l.	118372	Pentalex Holdings S.à r.l.	118376
Old VHM GSY Holdings Sàrl	118411	Pfizer Luxembourg Global Holdings S.à r.l.	118376
Old VHM Holdings I Sàrl	118413	PineBridge S.à r.l.	118377
Olea Capital Invest S.A.	118370	Pingvalue	118376
Ooznext S.à r.l.	118372	P&Pm S.A.	118374
Opera Capital S.à r.l.	118372	Premacure AB	118373
Oranje-Nassau Parcours	118373	Premier Décembre Investissements S.A.	118374
Oranje-Nassau Parcours	118371	Premier Recruitment S.à r.l.	118416
Orchestra S.A.	118372	Pyrotex S.à r.l.	118416
OW Investments S.à r.l.	118373	Radius Financial Markets S.à r.l.	118377
Paddock S.A.	118377	Société de Gestion Administrative et Entrepri- se Générale en Construction	118373
Paddock S.A.	118377	Travelport Corporate Funding (Luxembourg) S.à r.l.	118401
Palissy S. à r. l.	118411	Tyson International Holdings Sàrl	118397
Pama Holding	118374	Valhalla S.à r.l.	118391
Pamela Shipping S.A.	118415	Yum! Finance Holdings I	118378
Pan African Investment Holdings S.A. SPF ..	118375		
Panelux S.A.	118415		
Panelux S.A.	118371		
Pan European Finance Framework HRE S.à r.l.	118372		

Newmed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 61.875.

—
L'an deux mil quinze, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Madame Cristobalina Moron, Senior Administration Officer, demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, sur base de pouvoir conféré annexé à l'acte numéro 49.430 du répertoire du notaire soussigné.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Que suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2014 sous le numéro 49.430 de son répertoire comme indiqué ci-avant, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 609 du 5 mars 2015, il avait été décidé notamment de transformer la forme de la société en société à responsabilité et de transférer le siège social statutaire et administratif de la société anonyme NEWMED S.A., une société anonyme avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 61.875 (la «Société») du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, I-31100 Treviso, Via Indipendenza nr. 5, le tout sous condition du transfert du siège social de la Société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Treviso.

Qu'il résulte de l'extrait du "registro delle Imprese di Treviso" daté du 9 février 2015, que la date d'inscription de la société sous la dénomination de NEWMED S.R.L. et le numéro (codice fiscale e numero d'iscrizione) 04721240267 auprès dudit registre est le 9 février 2015 et que donc la condition suspensive a été réalisée et qu'il y a partant lieu de procéder à la radiation de la société NEWMED S.A. auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Copie de l'extrait du registro delle Imprese di Treviso et de l'acte notarié passé en Italie de transfert du siège resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: Cristobalina Moron, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C1., le 19 juin 2015. 1LAC / 2015 / 19368. Reçu 12.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124312/35.

(150135313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Norwin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.446.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORWIN GROUP S.A.

Référence de publication: 2015124317/10.

(150133883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Olea Capital Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 77.619.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124329/9.

(150134310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Monarchy Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.119.

RECTIFICATIF

Cette mention remplace l'extrait du dépôt n° L150130613 déposé le 21 juillet 2015 concernant le renouvellement de mandat de la société ERNST & YOUNG S.A.:

Veillez noter que le mandat de la société ERNST & YOUNG S.A. (R.C.S. Luxembourg B47 771), reviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, a été renouvelé pour la durée d'un an, jusqu'à l'approbation des comptes au 31 décembre 2015.

Pour MONARCHY ENTERPRISES S.à r.l.

Le mandataire

Référence de publication: 2015124277/15.

(150133909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Nuovostyle G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.746.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015124320/10.

(150134262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Oa7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 9, allée J.W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 159.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015124321/10.

(150133801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Panelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6901 Roodt-sur-Syre, Zone Industrielle Rothoicht.

R.C.S. Luxembourg B 6.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANHOLD S.A.

Référence de publication: 2015124348/10.

(150134681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Oranje-Nassau Parcours, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 126.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124335/9.

(150134133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Odyssey Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.170.

La Société porte à la connaissance de toute personne intéressée que le siège social de la société Bellevue Investments S.A., SPF, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181434, associé de la Société, a été transféré au 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Pour la Société

Référence de publication: 2015124323/12.

(150134021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Ooznext S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 70, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 188.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124331/9.

(150134415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Opera Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 195.703.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124333/10.

(150134398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Orchestra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015124336/13.

(150133935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Pan European Finance Framework HRE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.831.

Les comptes annuels de la société Pan European Finance HRE S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124344/10.

(150134436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Oranje-Nassau Parcours, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 126.954.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2015

Il a été décidé ce qui suit:

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises agréé Ernst & Young SA, 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice de 2015.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Pour extrait certifié conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2015124334/15.

(150134132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

OW Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 177.580.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015124339/11.

(150133843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Soga-Geco, Société de Gestion Administrative et Entreprise Générale en Construction, Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 6, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 160.353.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015124341/14.

(150134818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Premacure AB, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 181.803.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015124367/14.

(150134498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

P&Pm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 95.537.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015124342/12.

(150134465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Pama Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 188.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124343/10.

(150134671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Pan European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.493.

Les comptes annuels de la société Pan European Finance S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124345/10.

(150134448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Partners Group Norway Retail 1 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 176.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015124352/12.

(150134507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Premier Décembre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 134.323.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124368/10.

(150134287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Parry Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.906.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 juin 2015 que:

- Monsieur Manuel Mouget, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet le 28 avril 2015.

- Monsieur Thomas Morana, né le 14 juin 1982 à Huy (Belgique), demeurant professionnellement au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2015.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2015124351/19.

(150134501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Partners Group Search S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.919.

—
Veuillez noter que le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers a transféré son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015124353/13.

(150134570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Partners Group Search S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.919.

—
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015124354/13.

(150134577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Pan African Investment Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 22.237.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124377/9.

(150134433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Paxos Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 110.662.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 21 juillet 2015,
que Biran Z Investments (2004) Ltd (société enregistré à Israël sous le numéro 51359399-6) ayant son siège social à 3, Azrieli, Center, The Triangular Tower, IL-67023 Tel Aviv, a cédé 20 parts sociales de la Société Paxos Holdings S.à r.l. à DELEK MIDCO LIMITED (société enregistré à Jersey sous le numéro 118996) ayant son siège social à 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE10BD.

Suite à ce transfert, DELEK MIDCO LIMITED détient 20 parts sociales de la société Paxos Holdings S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2015124357/17.

(150134528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Pentalex Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 153.282.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social de la société le 14 juillet 2015

Le Conseil d'Administration décide le transfert du siège social du 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015124358/11.

(150134686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Pfizer Luxembourg Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.901.

Les Comptes annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124359/10.

(150134362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Pingvalue, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.394.

Suite au contrat de transfert de parts sociales daté du 15 Septembre 2014, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

E-nvention S.à r.l., RCS B184601, 45.500 parts sociales;

Tiziana Scatorchia, née le 20/12/1987 à Genk, 1.500 parts sociales;

Alessandra Scatorchia, née le 7/08/1991 à Genk, 1.500 parts sociales,

Valeria Scatorchia, née le 5/08/1993 à Genk, 1.500 parts sociales,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124362/16.

(150134787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

PineBridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.707.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015124361/9.
(150134566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Paddock S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 25.205.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2015.
Pour la société
Un mandataire
Référence de publication: 2015124373/12.
(150133812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Paddock S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 25.205.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 novembre 2014 que:

- la démission de la société Muller & Associés S.A., ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes a été acceptée
- M. Marc Muller, domicilié au 18, Allée Saint Hubert, L-8138 Bridel, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.
Pour la Société
Un mandataire
Référence de publication: 2015124374/19.
(150134048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Radius Financial Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 194.856.

—
EXTRAIT

Lors d'une cession de parts en date du 17 juillet 2015, Goldcup 11251 AB (en cours de changement de dénomination en AEVS Fersen AB) a vendu 12,250 (douze mille deux cent cinquante) parts sociales de la société à Partners Group Fersen Access, L.P., une société de droit écossais, inscrite sous le numéro SL20013 auprès du Registre de Commerce de Edinburgh, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Royaume-Uni.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 23 juillet 2015.
Référence de publication: 2015124415/14.
(150134639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

YFH I, Yum! Finance Holdings I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.958,50.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.213.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yum! Restaurants International Management LLC, a limited liability company governed under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, DE 19801 Wilmington, Delaware, USA and registered with the Delaware Secretary of State under number 5642718,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, being signed “ne varietur” by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to document the following:

I. That it is the Sole Shareholder of Yum! Finance Holdings I SARL (abbreviated: YFH I), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 151.213,

incorporated under the name of “Sunhill Holdings S.à r.l.”, pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 17th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 581 of March 18th, 2010 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 29th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 633 of March 11th, 2014.

II. That all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, representing the entire subscribed share capital of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder declares having had full prior knowledge.

III. That the agenda of the present meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of the Company, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, to twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500) by way of the issuance of one million (1,000,000) new shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each;

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by conversion of an amount of ten thousand euro (EUR 10,000) out of the Company share premium reserve, by the Sole Shareholder;

3. Suppression of the nominal value of the shares;

4. Convert the share capital currency of the Company from Euro into United States Dollars, using the exchange rate of as of December 1st, 2014, being EUR 1 = USD 1.2426, according to the exchange rate published by “Bloomberg”,

so that the present share capital of the Company of twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500) will amount to twenty-seven thousand nine hundred fifty-eight United States Dollars and fifty Cents (USD 27,958.50), represented by two million two hundred fifty thousand (2,250,000) shares without indication of a nominal value;

5. Setting the nominal value of the shares at one United States Dollar cent (USD 0.01) each and replacement of the actual two million two hundred fifty thousand (2,250,000) shares by two million seven hundred ninety-five thousand eight hundred and fifty (2,795,850) shares to be allocated to the actual Sole Shareholder;

6. To revoke the classes of managers (gérants) A and B of the Company;

7. Acceptance of the resignation of Mr Christiaan Frederik VAN ARKEL and Mr Johannes Laurens DE ZWART as class A managers of the Company and of Mrs Monica PLYMALE as class B manager of the Company;

8. Complete restatement of the articles of association of the Company as a result of:

- the share capital increase;

- the conversion of the share capital; and

- the suppression of the different classes of managers;

without however changing neither the name nor the accounting period but by amending the object clause as follows:

“The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, all or part of intellectual property rights of any nature to any company associated in any way with the Company or third party for such consideration as the Company may think fit; and

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”; and

9. Miscellaneous.

After duly considering each item of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of the Company, having a par value of one cent (EUR 0,01) each, to twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500) by way of the issuance of one million (1,000,000) new shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each.

Subscription - payment

Yum! Restaurants International Management LLC, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to all the one million (1,000,000) new shares of the Company, having a par value of one cent (EUR 0,01) each, and to fully pay up such shares by the conversion of an amount of ten thousand euro (EUR 10,000) out of the Company share premium reserve (the Share Premium).

The valuation of the Share Premium is evidenced by the pro forma accounts of the Company dated May 31st, 2015 (the Pro Forma Accounts).

Such copy of the Pro Forma Accounts of Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The contribution of the Share Premium to the Company shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to suppress the nominal value of the two million two hundred fifty thousand (2,250,000) shares representing the share capital of twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital currency of the Company from Euro into United States Dollars, using the exchange rate applicable as of December 1st, 2014 being EUR 1 = USD 1.2426, according to the exchange rate published by "Bloomberg",

so that the present share capital of twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500),

will amount to twenty-seven thousand nine hundred fifty-eight United States Dollars and fifty Cents (USD 27,958.50), represented by two million two hundred fifty thousand (2,250,000) shares without indication of a nominal value.

The evidence of the exchange rate existing between Euro and the United States Dollars as at December 1st, 2014 and as at the date of the present deed has been produced to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to draw up the accounts of the Company using the new currency of the share capital and gives all powers to the board of managers to do all acts necessary to implement the conversion and in view of the keeping of the accounting in the future using the new currency of the share capital, as well as the establishment of an opening balance as of December 1st, 2014 in United States Dollar.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the nominal value of the shares of the Company at one United States Dollar cent (USD 0.01) each and replacement of the actual two million two hundred fifty thousand (2,250,000) shares by two million seven hundred ninety-five thousand eight hundred and fifty (2,795,850) shares to be allocated to the actual Sole Shareholder.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to revoke the classes of managers (gérants) A and B.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mr Christiaan Frederik VAN ARKEL and Mr Johannes Laurens DE ZWART as class A managers of the Company and of Mrs Monica PLYMALE as class B manager of the Company as of the date of the present deed and resolves to give them discharge for their duty since their appointment until the date of their resignation.

Therefore the remaining members of the board of managers are classified as “managers” and no more as “B managers” and the board of managers of the Company is from now on constituted as follows:

- Mr Michael Gerard Mc AULIFFE;
- Mr Wolfgang PREISS; and
- Mr Darin ORR.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions the Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company without however changing neither the name nor the accounting period but by amending the object clause, so that the articles of association of the Company shall from now on read as follows:

“Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

Art. 2. The Company's name is “Yum! Finance Holdings I SARL (abbreviated: YFH I)”.

Art. 3. The Company's purpose is:

- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;
- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- (4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- (5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);
- (6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;
- (7) To hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, all or part of intellectual property rights of any nature to any company associated in any way with the Company or third party for such consideration as the Company may think fit; and
- (8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at twenty-seven thousand nine hundred fifty-eight United States Dollars and fifty Cents (USD 27,958.50), represented by two million seven hundred ninety-five thousand eight hundred and fifty (2,795,850) shares with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two (2) managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two (2) managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five (25), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one (1) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six (6) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand- Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least twenty-one (21) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on December 1st of each year and closes on November 30th of the following year.

Art. 18. Each year, as of November 30th, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds twenty-five (25), such inspection shall be permitted only during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds mentioned in Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.”

Close of meeting

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital decrease are estimated at one thousand nine hundred euro (EUR 1,900).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the above named appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Yum! Restaurants International Management LLC, une limited liability company du droit de Delaware, dont le siège social se situe au 1209, Orange Street, Corporation Trust Center, DE 19801 Wilmington, Delaware, USA et enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 5642718,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, dont l'adresse professionnelle se situe au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'Associée Unique de Yum! Finance Holdings I SARL (en abrégé: YFH I), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.213,

constituée sous la dénomination de «Sunhill Holdings S.à r.l.», suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations, numéro 581 du 18 mars 2010 (la «Société»). Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 633 du 11 mars 2014.

II. Qu'il apparaît que l'ensemble des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune, représentant l'entière du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille euros (10.000.- EUR) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune, à vingt-deux mille cinq cents euros (22.500.- EUR) par l'émission d'un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un cent (0,01 EUR) chacune;

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1 ci-dessus par conversion d'un montant de dix mille euros (10.000.- EUR) de la réserve de prime d'émission de la Société, par l'Associé Unique;

3. Suppression de la valeur nominale des parts sociales;

4. Changement de la devise d'expression du capital social de Euro en Dollars américains, au cours de conversion applicable au 1^{er} décembre 2014, savoir 1.- EUR = 1,2426 USD, conformément au taux de change publié par «Bloomberg», de sorte que le capital social actuel de vingt-deux mille cinq cents euros (22.500.- EUR), sera de vingt-sept mille neuf cent cinquante-huit Dollars américains et cinquante cents (27.958,50 USD) représenté par deux million deux cent cinquante mille (2.250.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale;

5. Fixation de la valeur nominale des parts sociales à un cent de Dollar américain (0,01 USD) chacune et remplacement des deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) parts sociales actuelles par deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille huit cent cinquante (2.795.850) parts sociales à allouer à l'Associé Unique actuel;

6. Révoquer les classes de gérants A et B de la Société;

7. Acceptation de la démission de Monsieur Christiaan Frederik VAN ARKEL et Monsieur Johannes Laurens DE ZWART en tant que gérants de classe A de la Société et de Madame Monica PLYMALE en tant que gérante B de la Société;

8. Refonte complète des statuts de la Société en conséquence des modifications suivantes:

- l'augmentation du capital social;
- la conversion du capital social; et
- la suppression des différentes classes de gérants;

sans pour autant changer ni le nom ni l'exercice social mais en modifiant l'objet social comme suit:

«L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société ou personne physique appartenant au même groupe de sociétés que celui de la Société (les «Sociétés Affiliées»), ou à tout gérant/administrateur des Sociétés Affiliées, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) De détenir, développer, gérer, promouvoir, transférer vendre, licencier, sous-traiter et / ou céder de quelque manière que ce soit, tout ou partie de droits de propriété intellectuelle de toute nature à toute société associée d'une quelconque façon à la Société ou à tout tiers pour toute contrepartie que la Société jugera utile; et

(8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»; et

9. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, l'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille euros (10.000.- EUR) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune, à vingt-deux mille cinq cents euros (22.500.- EUR) par l'émission d'un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune.

Souscription - paiement

Yum! Restaurants International Managment LLC, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune, et les libère intégralement par la conversion d'un montant de dix mille euros (10.000.- EUR) provenant de la réserve de prime d'émission de la Société (la Prime d'Emission).

L'évaluation de la Prime d'Emission est documentée par les comptes pro forma de la Société datés du 31 mai 2015 (les Comptes Pro Forma).

La copie des Comptes Pro Forma de la Société, après signature "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'apport de la Prime d'Emission à la Société sera intégralement affecté au compte nominal de capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de supprimer la valeur nominale des deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) parts sociales représentant le capital social de la Société de vingt-deux mille cinq cents euros (22.500.- EUR).

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de changer la devise d'expression du capital social de Euro en Dollars américains, au cours de conversion applicable au 1^{er} décembre 2014, savoir: 1.- EUR = 1,2426 USD, conformément au taux de change publié par «Bloomberg»,

de sorte que le capital social actuel de vingt-deux mille cinq cents euros (22.500.- EUR),

sera de vingt-sept mille neuf cent cinquante-huit Dollars américains et cinquante cents (27.958,50 USD) représenté par deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

La preuve du cours de change existant entre l'Euro et le Dollar américain à la date du 1^{er} décembre 2014 et à la date du présent acte a été rapportée au notaire instrumentant.

L'associé unique décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil de gérance en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité à l'avenir dans la nouvelle devise du capital social ainsi que de l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} décembre 2014 en Dollar américain.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales de la Société à un cent de Dollar américain (0,01 USD) chacune et remplacement des deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) parts sociales actuelles par deux millions sept cent quatre-vingt- quinze mille huit cent cinquante (2.795.850) parts sociales à allouer à l'Associée Unique actuel.

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide de révoquer les classes de gérant A et B de la Société.

Sixième résolution

L'Associée Unique décide d'accepter la résignation de Monsieur Christiaan Frederik VAN ARKEL et de Monsieur Johannes Laurens DE ZWART, en tant que gérants de classe A de la Société et de Madame Monica PLYMALE en tant que gérante de classe B de la Société, avec effet à la date du présent acte et de leur accorder décharge de leur fonction depuis leur nomination jusqu'à la date de leur résignation.

En conséquence les membres restants du conseil de gérance sont qualifié comme «gérants» et plus comme «gérants de classe B» et le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Michael Gerard Mc AULIFFE;
- Monsieur Wolfgang PREISS; et
- Monsieur Darin ORR.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'Associée Unique décide de reformuler entièrement les statuts de la Société sans pour autant changer ni le nom ni l'exercice social mais en modifiant l'objet social, de sorte à ce que les statuts de la Société se lisent désormais comme suit:

«Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La Société aura la dénomination «Yum! Finance Holdings I SARL (en abrégé: YFH I)».

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société ou personne physique appartenant au même groupe de sociétés que celui de la Société (les «Sociétés Affiliées»), ou à tout gérant/administrateur des Sociétés Affiliées, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) De détenir, développer, gérer, promouvoir, transférer vendre, licencier, sous-traiter et / ou céder de quelque manière que ce soit, tout ou partie de droits de propriété intellectuelle de toute nature à toute société associée d'une quelconque façon à la Société ou à tout tiers pour toute contrepartie que la Société jugera utile; et

(8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par le moyen d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soit ou non un établissement permanent) tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou sociaux sont intervenus ou sont imminents qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec la facilité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil de gérance, ou le gérant unique (le cas échéant) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. La vie de la Société ne prend pas fin par décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne sont pas autorisés, en toutes circonstances, d'exiger l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux états financiers et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital social - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à vingt-sept mille neuf cent cinquante-huit Dollars américains et cinquante cents (27.958,50 USD) représenté par deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille huit cent cinquante (2.795.850) parts sociales d'une valeur nominale de un cent de Dollar américain (0,01 USD) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à son actionnariat.

Art. 10. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés sans l'agrément des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social, donné en assemblée générale.

En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales s'appliquent.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée représenté par leur parts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et son/sa/leur rémunération est fixée par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des suffrages exprimés, ou de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut/peuvent, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) relèvent de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Dans les rapports avec les tiers, le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet de la Société, pourvu que les termes de ces Statuts aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), peut de temps à autre sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (si tel est le cas) de son/ses mandataire(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition que la majorité des gérants ne pourra jamais assister à la réunion tout en étant situé dans la même juridiction étrangère.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux (2) gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux (2) gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmise par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé pourra voter par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans un tel cas, une assemblée générale se réunit au moins une (1) fois par an au Luxembourg dans les six (6) mois de la clôture du dernier exercice social. D'autres assemblées générales des associés pourront se tenir dans le Grand-Duché de Luxembourg à tout moment indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont faites conformément à la loi et doivent être envoyées à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation doit être envoyée au moins vingt et un (21) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Tout associé pourra agir à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication une autre personne qui n'est pas nécessairement associé.

Chaque associé peut participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée ou à la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, quelle que soit la part du capital représentée.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une assemblée générale extraordinaire à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

L'associé unique exerce seul les pouvoirs qui lui sont conférés à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être enregistrés dans un procès-établi par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

Art. 18. Chaque année, au 30 novembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra un inventaire des avoirs de la Société indiquant les valeurs des actifs et des passifs, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et les dettes du/des gérant(s), du ou des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) et associé(s) envers la Société.

Dans le même temps le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Chaque associé peut prendre connaissance au siège social, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), cette inspection ne sera autorisée seulement pendant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut/peuvent être ou ne pas être associé(s).

Chaque commissaire sera nommé pour un mandat se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A la fin de cette période et de chaque période ultérieure, le(s) commissaire(s) peut/peuvent être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle portant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 Décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, telle que modifiée, sont remplies, la Société aura ses comptes annuels vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) parmi la liste de l'autorité de régulation financière luxembourgeoise, la Commission de surveillance du secteur financier.

Nonobstant les seuils mentionnés ci-dessus, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide(nt) des termes et conditions de son/leur mandat.

Dividendes - Réserves

Art. 21. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale s'élève au dixième du capital social, tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre, mais redeviendra obligatoire si la réserve légale tombe en-dessous de ce dixième.

L'assemblée générale des associés à la majorité fixée par la loi ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que le bénéfice sera distribué à l'associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient/détiennent, sous forme de dividendes ou être reportés ou affectés à une réserve extraordinaire

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société, ou de l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice en cours, sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établies conformément à la Loi ou les Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec le consentement de la majorité des associés détenant trois-quarts du capital social doit nommer un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et leur rémunération.

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, le boni de liquidation de la Société sera attribué aux associés proportionnellement à la part qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour laquelle aucune disposition spécifique n'est faite dans les Statuts.»

Clôture

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette réduction du capital social sont estimés à mille neuf cents euros (1.900.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/16208. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125717/732.

(150134951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Valhalla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 198.721.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of July.

Before Me Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mr Emmanuel MARQUEZ, companies' director, born on 24 December 1971 in Mulhouse, France, residing at Hele-neborgsgatan, 12B, 11732 Stockholm, Sweden,

duly represented by Mr Marc ALBERTUS, employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A Luxembourg limited liability company is governed by these articles and by the relevant legislation, under the name VALHALLA S.à r.l..

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents, trademarks, models or other intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may manage, supply and develop softwares and render related professional services.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 5,000,000.- (five million euros) divided into 5,000 (five thousand) corporate units with a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand euros) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on Commercial Companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the managers have the most extensive powers to act, each under his sole signature, on behalf of the company in all circumstances.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on Commercial Companies.

Art. 15. The business year begins on 1st January and ends on 31st December.

Art. 16. Every year on 31st December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the sole member shall exercise alone all the powers devolved to the general meeting.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31st December 2015.

Subscription - Issue premium - Payment

The 5,000 (five thousand) corporate units have been entirely subscribed by Mr Emmanuel MARQUEZ, prenamed, and paid up together with an issue premium amounting to EUR 1,059,791.- (one million fifty-nine thousand seven hundred ninety-one euros) by a contribution in kind described hereafter as well as all related intellectual rights.

Description of the contribution in kind

The contribution is made of 83.3% (eighty-three point three per cent) a software which the contributor, Mr Emmanuel MARQUEZ, has been developing (together with Mr Rémi ARNAUD) since 18 May 2011 and will continue to develop, the features and purpose of which is a AAA Game Browser with its tools and associated code description, the technology source code and assets of which are made of the following elements:

- extended web browser technology to enable AAA games
- core technology
- Game Browser
- Off-screen html rendering
- Game code, game UI and Conduit API
- Rendering Foundation
- Rendering engine
- Particles
- Tools
- Debugging and profiling game script and game UI
- Content viewing and editing
- A set of tools rather than an uber tool
- Development Methodology
- Continuous Integration
- Testing the User Interface
- UI testing process
- Adding new tests to existing test classes
- Adding new test classes
- Unit Testing
- Cloud Asset Pipeline
- Asset management overview
- Managing a cloud asset pipeline using REST3D
- REST architecture
- Assets in REST API
- Asset management core foundation
- Advanced Projection Systems
- Dome presentation systems
- VR extension list
- VR 3D audio
- VR movies

Evidence of the contribution's existence

Declarations about the ownership and the value of such intellectual property have been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The contributor, Mr Emmanuel MARQUEZ, prenamed and represented as stated above, declares that:

- he is full owner up to 83.3% of such software and possesses the power to dispose of it;
- there exists no pending litigation regarding the holding of this software;
- this software is not the subject of a transfer of intellectual property toward third parties and there exists no rights by virtue of which any person may be entitled to demand that it be transferred to him;

- this contribution in kind is evaluated at a total amount of at least EUR 6,059,791.- (six million fifty-nine thousand seven hundred ninety-one euros) and is contributed to the company as consideration for capital in order to fully pay up 100% of the corporate capital of the company and of the related issue premium;

- he releases the notary from any investigations relating to the value of said contribution in kind and from any existing liabilities, the conditions of which are well known by him, and that he is personally responsible for any consequences relating to this contribution and for any depreciation of this contribution;

- all further formalities shall be carried out in order to duly execute the transfer of property and to render it effective anywhere and towards any third party.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 4,100.- (four thousand one hundred euros).

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed manager of the company, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation and for an undetermined period:

Mr Emmanuel MARQUEZ, companies' director, born on 24 December 1971 in Mulhouse, France, residing at Heleborgsgatan, 12B, 11732 Stockholm, Sweden.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

Second resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A comparu:

Monsieur Emmanuel MARQUEZ, dirigeant d'entreprises, né le 24 décembre 1971 à Mulhouse, France, demeurant à Heleneborgsgatan, 12B, 11732 Stockholm, Suède,

ici représenté par Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Une société à responsabilité limitée luxembourgeoise est régie par les présents statuts et les dispositions légales, sous la dénomination de VALHALLA S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets, marques, modèles, ou autres droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra gérer, fournir et développer des logiciels et rendre tous services professionnels y relatifs.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) représenté par 5.000 (cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir chacun sous sa signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, l'associé unique exerce seul les prérogatives dévolues à l'assemblée générale.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Prime d'émission - Libération

Les 5.000 (cinq mille) parts sociales ont toutes été souscrites par Monsieur Emmanuel MARQUEZ, prénommé, et ont été intégralement libérées, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 1.059.791,- (un million cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-et-onze euros) par un apport en nature ci-après décrit, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle y relatifs.

Description de l'apport en nature

L'apport est constitué de 83,3% (quatre-vingt-trois virgule trois pour cent) d'un logiciel (software) que l'apporteur, Monsieur Emmanuel MARQUEZ, développe (ensemble avec Monsieur Rémi ARNAUD) depuis le 18 mai 2011 et qu'il continue à développer, dont les caractéristiques et le but sont un navigateur de jeu AAA avec ses outils et description de code associé, et dont le code source de technologie et les actifs sont composés des éléments suivants, exprimés en langue anglaise considérant leur caractère technique et les difficultés de traduction:

- extended web browser technology to enable AAA games
- core technology - Game Browser
- Off-screen html rendering
- Game code, game UI and Conduit API
- Rendering Foundation
- Rendering engine
- Particles
- Tools
- Debugging and profiling game script and game U
- Content viewing and editing
- A set of tools rather than an uber tool
- Development Methodology
- Continuous Integration
- Testing the User Interface
- UI testing process
- Adding new tests to existing test classes
- Adding new test classes
- Unit Testing
- Cloud Asset Pipeline
- Asset management overview
- Managing a cloud asset pipeline using REST3D
- REST architecture
- Assets in REST API
- Asset management core foundation
- Advanced Projection Systems
- Dome presentation systems
- VR extension list
- VR 3D audio
- VR movies

Preuve de l'existence de l'apport

Des déclaration concernant la propriété et la valeur de la propriété intellectuelle ci-avant désignée ont été données au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport

L'apporteur, Monsieur Emmanuel MARQUEZ, prénommé et représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le plein propriétaire de 83,3% (quatre-vingt-trois virgule trois pour cent) de ce logiciel et possède les pouvoirs d'en disposer;
- il n'existe aucun litige pendant en relation avec la détention de ce logiciel;
- ce logiciel ne fait pas l'objet d'un transfert de propriété intellectuelle envers un tiers et il n'existe aucun droit en vertu duquel une personne pourrait être autorisée à demander à ce qu'il lui soit transféré;
- cet apport en nature est évalué à un montant total d'au moins EUR 6.059.791,- (six millions cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-et-onze euros) et est apporté à la société à titre de libération du capital social et de la prime d'émission à hauteur de 100%;

- qu'il décharge le notaire de toutes investigations relatives à la valeur du prêt apport en nature et des passifs existants, dont il déclare bien connaître les conditions, et vouloir faire son affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de celui-ci;

- toutes autres formalités seront réalisées aux fins d'effectuer le transfert de propriété et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 4.100,- (quatre mille cent euros).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant de la société, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts et pour une durée indéterminée:

Monsieur Emmanuel MARQUEZ, dirigeant d'entreprises, né le 24 décembre 1971 à Mulhouse, France, demeurant à Heleneborgsgatan, 12B, 11732 Stockholm, Suède.

Le gérant pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. ALBERTUS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22648. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015125673/307.

(150135562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Tyson International Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.268.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of June.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

The company NEW CANADA HOLDINGS, INC. a company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, with its registered office at 1209 Orange Street, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Department of State of Delaware under number 4425991,

duly represented by Mr. Pablo UMBON-MANZANO, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 30 June 2015.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party as represented as stated here above, declared and requested the notary to record that:

I. It is the sole member (the “Sole Member”) of TYSON INTERNATIONAL HOLDINGS Sàrl, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 101.268 (the “Company”);

II. The Company was incorporated by a deed received by Maître Tom METZLER, then notary in Luxembourg, on 6 November 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 819 dated 10 August 2004, which deed has been amended several times and most recently on 24 June 2015, by a deed received by the undersigned notary, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*;

III. As of the date of the present deed, the Company has a corporate capital amounting to EUR 186,413,000 represented by 1,864,130 corporate units, each having a par value of EUR 100;

IV. It has been invited to decide on the following items:

(i) Decision to decrease the corporate capital by an amount of one hundred eighty-six million four hundred thousand five hundred Euros (EUR 186,400,500.-) so as to bring it from its present amount of one hundred eighty-six million four hundred thirteen thousand Euros (EUR 186,413,000.-) represented by one million eight hundred sixty-four thousand one hundred thirty (1,864,130) corporate units, each having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-), to the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) corporate units, each having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-), through the cancellation of one million eight hundred sixty-four thousand five (1,864,005) corporate units with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each (the “Units”), held by the Sole Member (the “Capital Decrease”);

(ii) Subsequently to the cancellation of the Units, decision to repay the Sole Member an amount in cash of two hundred five million forty thousand five hundred fifty US dollars (USD 205,040,550), being the USD equivalent of one hundred eighty-six million four hundred thousand five hundred Euros (EUR 186,400,500.-) (which amount corresponds to the aggregate nominal value of the Units to be cancelled) pursuant to an exchange rate of EUR 1 for USD 1.10, without such repayment may impair the rights of possible creditors of the Company;

(iii) Decision to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association (the “Articles of Association”) so as to reflect the above Capital Decrease as well as the related cancellation of the Units, which paragraph shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) corporate units having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each”;

(iv) Decision to grant authorization to any one manager of the Company or to any one employee of Centralis S.A., having its offices in Luxembourg (“Centralis”), (a) to proceed to any and all formalities which may be required to effect the Capital Decrease (including, without limitation, to update the Company's member(s) register, to determine the repayment arrangements with respect to the Capital Decrease and in particular to sign and execute, in the name and on behalf of the Company, any banking instructions accordingly) and more generally (b) to carry out any necessary action in relation to the resolutions to be adopted by the Sole Member in the context and for the purpose of the Capital Decrease;

(v) Miscellaneous.

The Sole Member then took the following resolutions which were deemed to be in the best interest of the Company:

First resolution

The Sole Member resolved to approve and to proceed to the Capital Decrease, i.e. to decrease the corporate capital of the Company by an amount of one hundred eighty-six million four hundred thousand five hundred Euros (EUR 186,400,500.-) so as to bring it from its present amount of one hundred eighty-six million four hundred thirteen thousand Euros (EUR 186,413,000.-) represented by one million eight hundred sixty-four thousand one hundred thirty (1,864,130) corporate units, each having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-), to the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) corporate units, each having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-), through the cancellation of one million eight hundred sixty-four thousand five (1,864,005) corporate units with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each (i.e. the Units), it holds in the Company.

The Sole Member further resolved to proceed to the cancellation of the Units.

Second resolution

Subsequently to the cancellation of the Units, the Sole Member resolved to approve the repayment, in its favour, of a cash amount of two hundred five million forty thousand five hundred fifty US dollars (USD 205,040,550), being the USD equivalent of one hundred eighty-six million four hundred thousand five hundred Euros (EUR 186,400,500.-) (which amounts corresponds to the aggregate nominal value of the cancelled Units), according to an exchange rate of EUR 1 for USD 1.10 - under arrangements to be further determined between the Company and the Sole Member, while declaring that such repayment will not impair the rights of possible creditors of the Company.

Third resolution

The Sole Member resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Articles of Association to reflect the above Capital Decrease as well as the related cancellation of Units, which paragraph shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) corporate units having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each”;

No further amendment is to be made to this article.

Fourth resolution

The Sole Member resolved to grant any one manager of the Company or to any lawyer or any one employee of Centralis, (a) to proceed to any and all formalities which may be required to effect the Capital Decrease (including, without limitation, to update the Company's member(s) register, to determine the repayment arrangements with respect to the Capital Decrease and in particular to sign and execute, in the name and on behalf of the Company, any banking instructions accordingly) and more generally (b) to carry out any necessary action in relation to the present resolutions.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English stated herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The said deed, having been read to proxy holder, acting as here above stated, it has been signed by the latter together with us, the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

La société NEW CANADA HOLDING, INC., une société constituée et existant selon les lois de l'état du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à 1209, Orange Street, Comté de New Castle, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, immatriculée auprès du département de l'Etat du Delaware sous le numéro 4425991,

dûment représentée par Monsieur Pablo UMBON-MANZANO, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 juin 2015.

Ladite procuration, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré et demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Elle est l'associé unique (ci-après «l'Associé Unique») de la société TYSON INTERNATIONAL HOLDINGS Sarl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.268 (la «Société»);

II. La Société fut constituée suivant acte de Maître Tom METZLER, alors notaire résidant à Luxembourg, en date du 6 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 819, en date du 10 août 2004 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 24 juin 2015, suivant acte du notaire instrumentant non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

III. Le capital social de la Société s'élève, au jour du présent acte, à 186.413.000,- EUR, représenté par 1.864.130 parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

IV. Elle a été invitée à se prononcer sur les points suivants:

(i) Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-six millions quatre cent mille cinq cents euros (186.400.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-six millions quatre cent treize mille euros (186.413.000,- EUR), représenté par un million huit cent soixante-quatre mille cent trente (1.864.130) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par la suppression d'un million huit cent soixante-quatre mille cinq (1.864.005) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (les «Parts Sociales»), détenues par l'Associé Unique (la «Réduction de Capital»);

(ii) Subséquemment à la suppression des Parts Sociales, décision de procéder au remboursement de l'Associé Unique d'un montant en numéraire de deux cent cinq millions quarante mille cinq cent cinquante dollars des Etats-Unis (205.040.550 USD), représentant l'équivalent en dollars des Etats-Unis de cent quatre-vingt-six millions quatre cent mille cinq cent euros (186.400.500,- EUR) (lequel montant correspond à la valeur nominale agrégée des Parts Sociales à supprimer), selon un taux de change de 1 EUR pour 1,10 USD, lequel remboursement sera effectué sans préjudice des intérêts des éventuels créanciers de la Société;

(iii) Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter la Réduction de Capital susmentionnée ainsi que l'annulation des Parts Sociales y relative, lequel paragraphe aura désormais la teneur suivant:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune»;

(iv) Décision de donner pouvoir à tout gérant de la Société ou tout employé de Centralis S.A., dont les bureaux sont situés à Luxembourg («Centralis») (a) d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en oeuvre de la Réduction de Capital (incluant en particulier la modification du registre d'associé(s) de la Société, l'élaboration des modalités du remboursement résultant de la Réduction du Capital et notamment de signer et d'exécuter, au nom et pour le compte de la Société, toutes instructions bancaires qui pourraient être requises à cet effet) et plus généralement (b) d'effectuer toutes actions nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des résolutions devant être adoptées dans le cadre et pour les besoins de la Réduction de Capital;

(v) Divers.

L'Associé Unique a dès lors adopté les résolutions suivantes, dans le meilleur intérêt de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver et de procéder à la Réduction de Capital, i.e. de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-six millions quatre cent mille cinq cents euros (186.400.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-six millions quatre cent treize mille euros (186.413.000,- EUR), représenté par un million huit cent soixante-quatre mille cent trente (1.864.130) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par la suppression d'un million huit cent soixante-quatre mille cinq (1.864.005) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (i.e. les Parts Sociales), détenues par celui-ci.

L'Associé Unique a, à cet effet, décidé de procéder à la suppression des Parts Sociales.

Deuxième résolution

Subséquemment à la suppression des Parts Sociales, l'Associé Unique a décidé de procéder au remboursement, en sa faveur, d'un montant en numéraire de deux cent cinq millions quarante mille cinq cent cinquante dollars des Etats-Unis (205.040.550 USD), représentant l'équivalent en dollars des Etats-Unis de cent quatre-vingt-six millions quatre cent mille cinq cent euros (186.400.500,- EUR) (lequel montant correspond à la valeur nominale agrégée des Parts Sociales ainsi supprimées) selon un taux de change de EUR 1 pour USD 1,10 - suivant des modalités à convenir ultérieurement entre la Société et l'Associé Unique, tout en déclarant que ce remboursement n'affectera en aucun cas les intérêts des éventuels créanciers de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts, aux fins de refléter la Réduction de Capital ainsi que l'annulation des Parts Sociales y relative, lequel paragraphe aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune»;

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de donner pouvoir à tout gérant de la Société ou tout employé de Centralis (a) d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en oeuvre de la Réduction de Capital (incluant en particulier la modification du registre d'associé(s) de la Société, l'élaboration des modalités du remboursement résultant de la Réduction du Capital et notamment de signer et d'exécuter, au nom et pour le compte de la Société, toutes instructions bancaires qui pourraient être requises à cet effet) et plus généralement (b) d'effectuer toutes actions nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des présentes résolutions.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'Anglais, a déclaré que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, à la date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, le présent acte fut signé par ce dernier, ensemble avec le notaire instrumentant.

Signé: P. UMBON-MANZANO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 juillet 2015. 2LAC/2015/14754. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125649/192.

(150135199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Travelport Corporate Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.737.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Travelport Corporate Finance (Luxembourg) S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs. Kety Tsochas, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Travelport Corporate Funding (Luxembourg) S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may acquire by purchase, subscription, or any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

2.3 The Company may borrow in any form. It may issue shares and bonds (to the extent these are in registered form). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

2.4 The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

2.5 The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6 The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each.

5.2 The Company's share capital may only be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at the registered office of the Company or at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named “Manager A” or “Manager B”.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The manager(s) shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent more than one of his colleagues.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conferencecall or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B (if applicable) are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting provided however that at least one (1) Manager A and one (1) Manager B (if applicable) votes in favour of such decision and in the case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any Manager A together with any Manager B. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any Manager A together with any Manager B.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers at a meeting or by circular means within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim balance sheet prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.”

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twenty-five thousand (25,000) shares issued have been subscribed by Travelport Corporate Finance (Luxembourg) S.A., aforementioned, for the price of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Sole shareholder's resolutions

The aforementioned person, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders has immediately passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The number of members of the board of managers is fixed at four.
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - John Sutherland, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand Duchy Luxembourg, as Manager B,
 - Tony Whiteman, born on 24 May 1969 in Hamilton, New Zealand, residing at 16, rue de Rochefort, L-2431 Luxembourg, Grand Duchy Luxembourg, as Manager B,
 - Timothy Hampton, born on 9 May 1957 in London, United Kingdom, residing at Torluish, Effingham Common Road, GB-KT24 5JG Effingham, Leatherhead Surrey, United Kingdom, as Manager A, and

- Rochelle Boas, born on 2 April 1973 in Miami, Florida, United States of America, residing at 334 West 87th Street, Apartment 3C, New York, New York 10024, United States of America, as Manager A.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Travelport Corporate Finance (Luxembourg) S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

dûment représentée par Madame Kety Tsochas, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Travelport Corporate Funding (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut acquérir, par achat, souscription ou de toute autre manière, aliéner par vente ou de toute autre manière, ainsi que vendre à découvert et faire des opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge ou financer des marges de couverture ou de toute autre manière sur titres, obligations, titres de créances, warrants, valeurs d'emprunt et de capital et autres valeurs ou investissements financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres et valeurs précités ou y afférant.

2.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations (sous réserve qu'il s'agisse de titres nominatifs). La Société peut prêter des fonds y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'actions ou d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

2.4 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations en relation avec les opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge, le financement de marges de couverture et la vente à découvert ou de toute autre manière, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

2.5 La Société peut passer, conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futurs), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

2.6 La Société peut également exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales**Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut seulement être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés**Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés se tiendront au siège social de la Société ou aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui peuvent ne pas être associés. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider de les appeler "Gérant A" ou "Gérant B".

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, ou de deux gérants. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les membres du conseil de gérance seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter plusieurs membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens

équivalent à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B (le cas échéant) sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance pourvu cependant qu'au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B (si applicable) vote en faveur d'une telle décision et en cas d'égalité des votes, aucun gérant, en ce compris notamment le président, le cas échéant, ne dispose d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un Gérant A et un Gérant B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un Gérant A et un Gérant B.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance à l'occasion d'une réunion ou par voie circulaire, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un bilan intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales émises ont été souscrites par Travelport Corporate Finance (Luxembourg) S.A. susmentionnée, pour un prix de vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

La personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social de la Société et agissant pour le compte de l'assemblée générale des associés, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à quatre.
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
 - John Sutherland, né le 2 décembre 1964, à Lower Hutt, Nouvelle Zélande, ayant son adresse au 9, rue principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant B,
 - Tony Whiteman, né le 24 mai 1969 à Hamilton, Nouvelle Zélande, résidant au 16, rue de Rochefort, L-2431 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant B,
 - Timothy Hampton, né le 9 mai 1957 à Londres, Royaume-Uni, résidant à Torluish, Effingham Common Road, GB-KT24 5JG Effingham, Leatherhead Surrey, Royaume-Uni, en tant que Gérant A, et
 - Rochelle Boas, né le 2 avril 1973 à Miami, Floride, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 334 West 87th Street, Apartment 3C, New York, New York 10024, Etats-Unis d'Amérique, en tant que Gérant A.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. TSOCHAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22178. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125623/529.

(150135922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Palissy S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.018.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015124375/12.

(150134625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

**Old VHM GSY Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. MHDV GSY Holdings Sàrl).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 191.046.

In the year two thousand fifteen, the twenty-sixth day of June,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Old VHM Holdings I SARL (former MHDV Holdings I SARL), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 176073 (the Sole Shareholder),

here duly represented by Mrs Aleksandra SAKIEWICZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder of MHDV GSY Holdings SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 191046 (the Company), incorporated on September 26, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3464 of November 19, 2014, and whose articles of incorporation (the Articles) have never been amended since the incorporation.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entirety of the share capital, has requested the officiating notary to register the change of its denomination into Old VHM Holdings I SARL with the Luxembourg Trade and Companies Register and to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Amendment to the name of the Company into "Old VHM GSY Holdings SARL" and subsequent amendment to the first sentence of article 1 of the Company's articles of association (the Articles); and
2. Miscellaneous.

First and sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the name of the Company from MHDV GSY Holdings SARL into "Old VHM GSY Holdings SARL" and to amend subsequently the first sentence of article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is Old VHM GSY Holdings SARL (the Company)."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, are evaluated at approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin,

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

Old VHM Holdings I SARL (anciennement MHDV Holdings I SARL), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176073 (l'Associé Unique),

Ici dûment représentée par Madame Aleksandra SAKIEWICZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée de MHDV GSY Holdings SARL, une société à responsabilité limitée régie et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 191046 (la Société), constituée le 26 septembre 2014 suivant un acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3464 du 19 novembre 2014, et dont les statuts (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant de faire inscrire auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le changement de sa dénomination en Old VHM Holdings I SARL et d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en "Old VHM GSY Holdings SARL" et modification subséquente de la première phrase de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts);
2. Divers.

Première et unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de MHDV GSY Holdings SARL en "Old VHM GSY Holdings SARL" et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 1 des Statuts, de sorte qu'elle aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est Old VHM GSY Holdings SARL (la Société)."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. SAJKIEWICZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 juin 2015. 2LAC/2015/14445. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124266/94.

(150134337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

**Old VHM Holdings I Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. MHDV Holdings I Sàrl).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 176.073.

In the year two thousand fifteen, the twenty-sixth day of June,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

MHDV Management Investment, LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 3, South Church Street, Uglan House, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC71075 (the Sole Shareholder),

here duly represented by Mrs Aleksandra SAJKIEWICZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder of MHDV Holdings I SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 176073 (the Company), incorporated on February 19, 2013 pursuant to a deed of Me Francis KESSERLER, then notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1193 of May 22, 2013, and whose articles of incorporation (the Articles) have never been amended since the incorporation.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entirety of the share capital, has requested the officiating notary to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Amendment to the name of the Company into "Old VHM Holdings I SARL" and subsequent amendment to the first sentence of article 1 of the Company's articles of association (the Articles); and
2. Miscellaneous.

First and sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the name of the Company from MHDV Holdings I SARL into "Old VHM Holdings I SARL" and to amend subsequently the first sentence of article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is Old VHM Holdings I SARL (the Company)."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, are evaluated at approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin,

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

MHDV Management Investment, LP, une société ayant la forme de limited partnership, constituée selon les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe au 3, South Church Street, Ugland House, KY-KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et immatriculée au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC71075 (l'Associé Unique),

Ici dûment représentée par Madame Aleksandra SAJKIEWICZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée « ne varietur » par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée de MHDV Holdings I SARL, une société à responsabilité limitée régie et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176073 (la Société), constituée le 19 février 2013 suivant un acte reçu par Maître Francis KESSERLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1193 du 22 mai 2013, et dont les statuts (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en Old VHM Holdings I SARL et modification subséquente de la première phrase de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts);
2. Divers.

Première et unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de MHDV Holdings I SARL en "Old VHM Holdings I SARL" et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 1 des Statuts, de sorte qu'elle aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est Old VHM Holdings I SARL (la Société)."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. SAJKIEWICZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 juin 2015. 2LAC/2015/14442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124268/92.

(150134110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Pamela Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 83.393.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124376/10.

(150134516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Panelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6933 Mensdorf, rue Strachen.

R.C.S. Luxembourg B 172.754.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 12 juin 2015

6^{ème} résolution

Sont réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes à fin 2015:

- Madame Josée FISCHER
- Monsieur Patrick MULLER
- Monsieur Emmanuel EMRINGER

Sont réélus Administrateurs Délégués pour la durée d'une année, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes à fin 2015:

- Monsieur Patrick MULLER
- Monsieur Emmanuel EMRINGER

Est réélue Présidente du Conseil d'Administration pour la durée d'une année, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes à fin 2015:

- Madame Josée FISCHER

7^{ème} résolution

Est réélu Réviseur d'Entreprise pour la durée d'une année, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes à fin 2015:

- HRT Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANELUX S.A.

Référence de publication: 2015124346/28.

(150134447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Panhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6933 Mensdorf, rue Strachen.

R.C.S. Luxembourg B 6.386.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 30 juin 2015

6^{ème} Résolution

Sont réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes à fin 2015:

- Madame Josée FISCHER
- Monsieur Patrick MULLER
- Monsieur Emmanuel EMRINGER

	Pour	Contre	Abstention	Total
Nbre actions	13.120	/	345	13.465

La résolution est acceptée à la majorité du capital présent ou représenté.

7^{ème} Résolution

Est nommé Réviseur d'Entreprise pour la durée d'une année, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes à fin 2015:

- HRT Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238.

	Pour	Contre	Abstention	Total
Nbre actions	13.120	/	345	13.465

La résolution est acceptée à la majorité du capital présent ou représenté.

À la suite de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration se réunit brièvement et décide à l'unanimité de nommer pour la durée d'une année:

- Monsieur Patrick MULLER comme Administrateur-Délégué, demeurant au 22, rue Raymond Poincaré, L-2342 Luxembourg,

- Madame Josée FISCHER comme Présidente du Conseil d'Administration, demeurant au 28A, rue de Luxembourg, L-3360 Leudelange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANHOLD S.A.

Référence de publication: 2015124347/33.

(150134427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Pyrotex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.950.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.361.

—
EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 18 juin 2015 d'accepter la démission de Madame Dominique Jones au poste de membre du Conseil de Gérance et nomme en remplacement Madame Mathilde Jahan, domiciliée 50 avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg pour une période prenant fin lors de l'assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Pyrotex S.à.r.l.

BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Dominique Moerenhout / Abed Khaldi

Référence de publication: 2015124409/19.

(150134331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Premier Recruitment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5376 Uebersyren, 80, rue de Beyren.

R.C.S. Luxembourg B 146.751.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015124404/11.

(150134554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.
